



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme
Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André
LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona
TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2024,

Considérant la nécessité de supprimer :

Un emploi de Chauffeur d'engin de levage / Assistant aux agents d'entretien des réseaux électriques.

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
Durée hebdomadaire de l'emploi : Temps non complet (20/35^{ème})
Date de la suppression : **1^{er} juillet 2024.**
Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à démission.

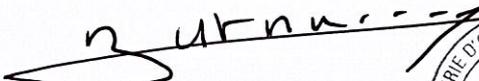
Un emploi d'agent d'entretien du CTM.
Grade : Adjoint technique.
Durée hebdomadaire de l'emploi : Temps non complet (25/35^{ème}).
Date de la suppression : **1^{er} juillet 2024.**
Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à changement d'affectation.

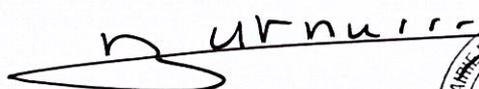
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les propositions de Monsieur le Maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2024, tel que proposé.

Ainsi délibéré à Oloron Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 17/07/2024




Le Maire,

Bernard UTHURRY
